

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	11 (1938)
Heft:	5
Artikel:	Description du "Bois" d'Amsterdam
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-120743

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Boschplan

Plan directeur urbain d'Amsterdam. Le parc est projeté au sud-ouest.

DESCRIPTION DU „BOIS“ D'AMSTERDAM

En date du 28 novembre 1928, le Conseil municipal décida l'aménagement en parc des terrains et polders (lagunes) situés au sud de la ville. Une commission de spécialistes fut chargée de suivre les études confiées aux architectes.

But :

Le parc doit offrir aux citadins l'occasion d'une récréation active ou passive ; il aura le caractère de bois et les inconvénients de la circulation automobile nécessaire doivent être éliminés dans la plus grande mesure possible. Le jeu et le sport pour les enfants et les adultes y trouveront une place prépondérante : Sport nautique avec bassin de régates, lac pour voiliers, place pour jeu de volley-ball, hockey, cricket, tennis, etc., sont prévus pour les adultes, tandis que les enfants auront leurs places de jeux particulières pour tous les âges.

Travaux de préparation :

Pour faciliter les plantations et assainir le terrain, il sera

nécessaire d'abaisser le niveau des eaux de fonds qui se trouvent actuellement trop près de la surface du sol.

Surface aménagée :

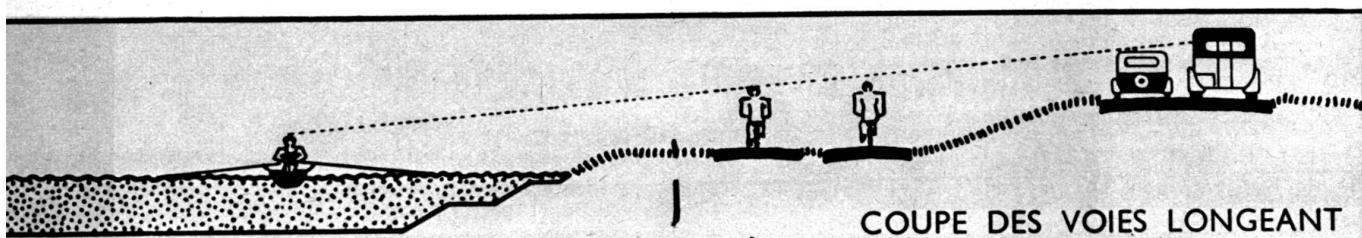
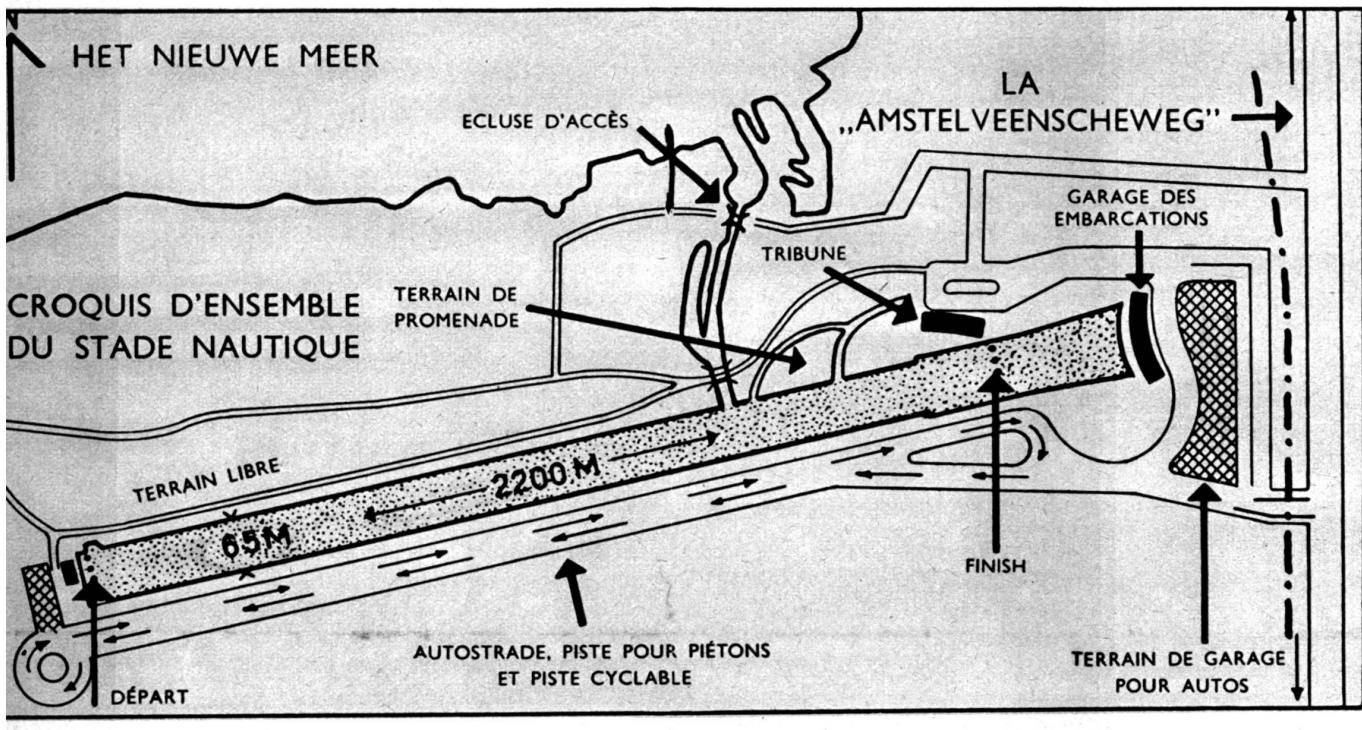
Parties non accessibles au public (eau, maré-cage et divers)	235 ha.
Centre nautique	15 ha.
Bassin de régate	60 ha.
Parc des sports	30 ha.
Places de jeux, restaurant	70 ha.
Gazon et clairières	85 ha.
Bois	400 ha.
Total	895 ha.

Visiteurs :

Il est prévu pour les parties les plus attractives, soit pour les places de sport et le restaurant une fréquentation journalière de 23,000 personnes, ce qui représente une personne par 70 m^2 sur 160 hectares. Les parties plus rustiques peuvent absorber 46,000 visiteurs,



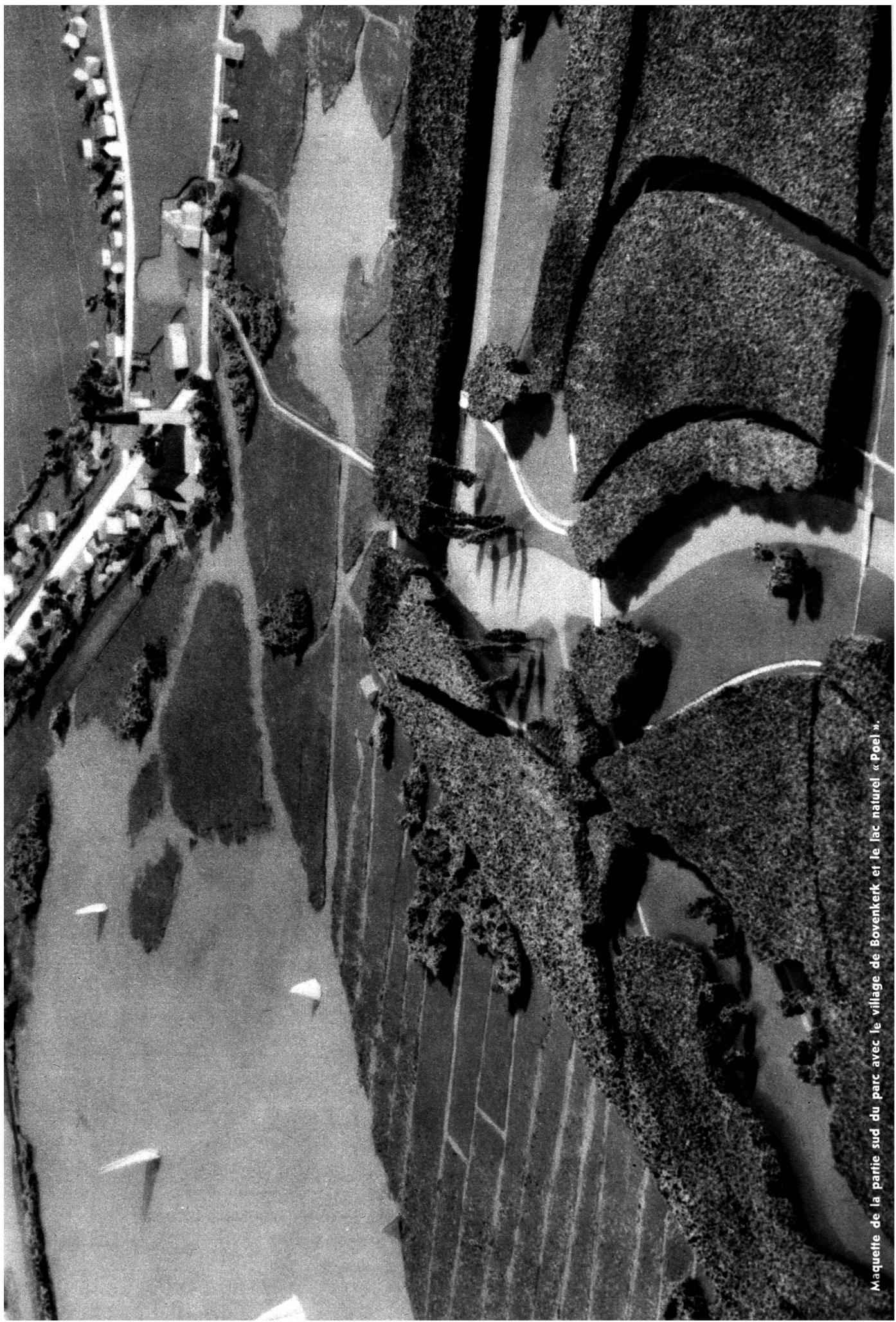
Paysage actuel dans le sud du parc projeté. Le lac naturel « De Poel ».



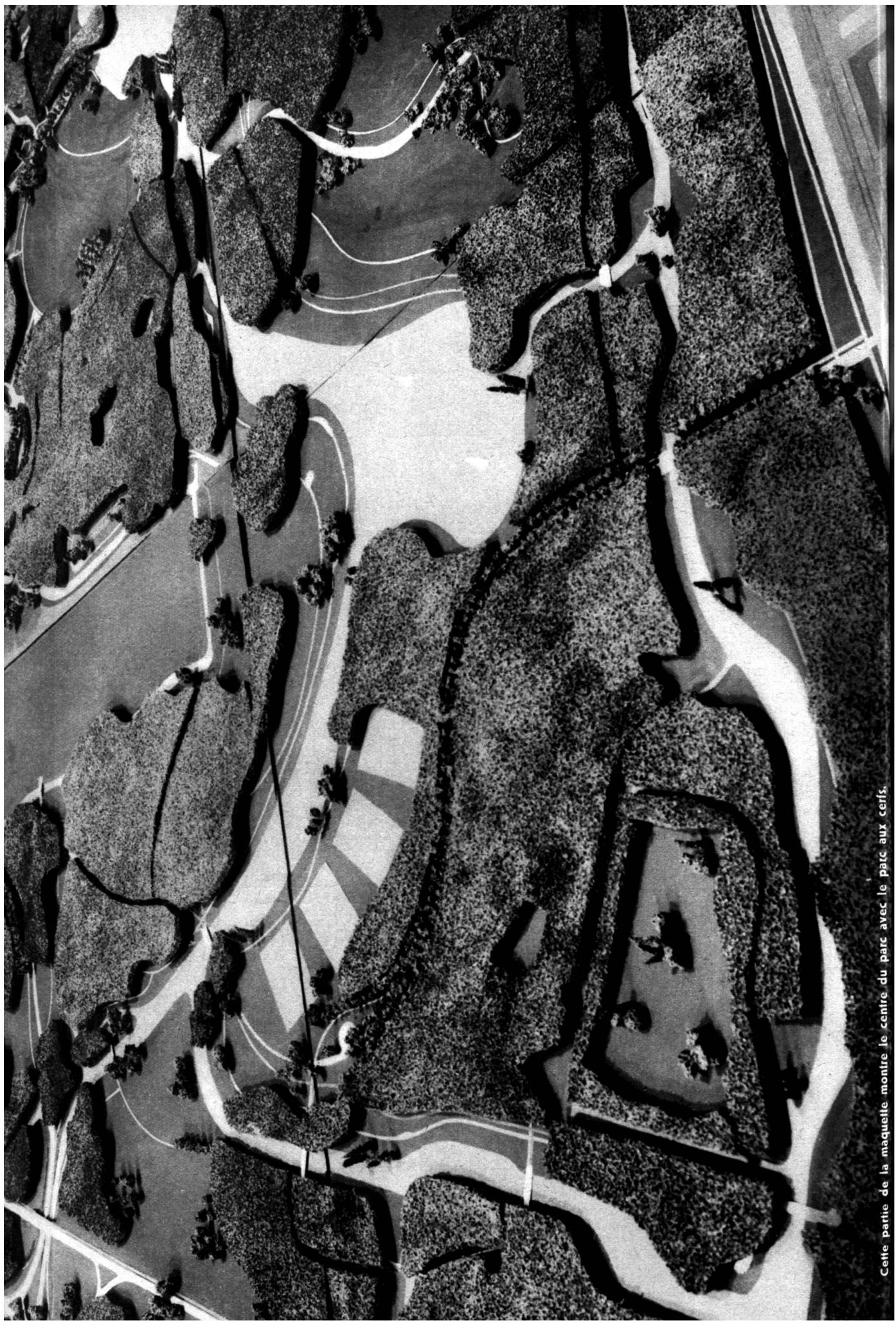
Indications techniques sur l'aménagement du bassin des régates.



Vue générale montrant : au fond, l'entrée principale ; au premier plan, l'arrivée des régates et, au centre, les garages pour bateaux de course à l'aviron.



Maquette de la partie sud du parc avec le village de Bovenkerk et le lac naturel « Poel ».



Cette partie de la maquette montre le centre du parc avec le parc aux cerfs.